

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN



COMMUNE DE SILTZHEIM

**SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2016 À 18h00
EN SALLE DU CONSEIL DE LA
MAIRIE DE SILTZHEIM**

Date de convocation : 08 décembre 2016 Date d'affichage : 08 décembre 2016

Secrétaire de séance : Mme SCHORP Suzanne

- **PRÉSENTS :**
 - Maire et Président de Séance: M. SCHMITT Sébastien.
 - Adjoints au Maire : MM. WERGUET Bertrand, MULLER Victor, Mme SCHORP Suzanne, M. STEIN Richard.
 - Conseillers Municipaux : Mmes ALBRECHT Frédérique, DIEFFENTHALER Véréne, JEANNOT Rachel, LOBERMAYER Séverine, MM. FISCHER Stéphane, KISTNER Yves, SCHISLER Jean-Luc.
- **ABSENTS EXCUSÉS :** /.
- **ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIRS :**
 - Mme GREFF Hildegard à M. STEIN Richard,
 - M. SCHMITT Roland à Mme SCHORP Suzanne.
- **ABSENTS NON EXCUSÉS :** Mme GAMBS Valérie.

Membres en exercice: **15** Membres présents : **12** Membres absents : **3** Pouvoirs : **2**

1. Commande publique
1.1 Marchés publics

**1-RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : SÉLECTION DU
PRESTATAIRE EN CHARGE DE L'ETUDE.**

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés public ;
VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
VU la délibération n°2015-036 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;
VU la délibération n°2016-026 précisant les motivations et objectifs locaux poursuivis par la révision ;
VU les crédits disponibles au Budget Primitif 2016, opération n°177 Révision du PLU ;
VU la consultation menée dans le cadre d'un Marché à Procédure Adapté (MAPA), suite à avis d'appel à la concurrence publié le 12 juillet 2016 ;
VU les offres communiquées par les bureaux d'études ÉCOLOR de FÉNÉTRANGE (57), OTE d'ILLKIRCH (67), PRAGMA-SCF de GOERSDORF (67) et GUELLES ET FUCHS de FORBACH (57) et déclarée conforme par la Commission d'Appel d'Offres;
VU la procédure de négociation menée avec les deux offres les mieux notées (ECOLOR et OTE d'ILLKIRCH)
VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 13 octobre 2016 ;

❖ **ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Le Conseil Municipal,

➤ **À l'unanimité :**

DÉCIDE de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et de retenir l'offre la plus pertinente au vu des critères de notation définis dans le Règlement de Consultation (clef de calcul suivante : 10 % délais, 70 % méthodologie, 20 % prix).

DÉCIDE de retenir l'offre du bureau d'études ÉCOLOR de FÉNÉTRANGE (57), pour un montant de 24 473,85 € HT soit 29 368,62 € TTC (incluant toutes les options considérées au Cahier des Charges de la consultation).

PRÉCISE que cette offre se décompose comme suit, conformément au Cahier des Charges de la consultation :

-Elaboration du Plan Local d'Urbanisme en 4 phases (analyse/diagnostic, définition du projet, mise en forme du PLU, élaboration finale et concertation)

-Evaluation environnementale au cas par cas (dossiers CDPENAF-STEAL, consommation foncière)

PRÉCISE que les frais de reproduction sont intégrés au coût de la prestation, ainsi que la réalisation d'une exposition en mairie à destination des administrés. L'organisation d'éventuelles réunions de travail en sus du planning prévisionnel ne sera pas facturée.

PRÉCISE que le bureau d'étude assurera tout au long de la procédure une mission d'appui juridique et technique renforcé à destination des services municipaux.

AUTORISE M. le Maire à signer le marché public précité.

DIT que les crédits nécessaires seront repris au Budget Primitif de l'exercice 2017 à l'opération n°177 *Révision du PLU, compte 202 document d'urbanisme.*

❖ **DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le Conseil Municipal,

➤ **À l'unanimité :**

SOLLICITE une participation financière de l'État dans le cadre du concours particulier créé au sein de la Dotation Générale de Décentralisation de l'exercice 2017 au titre de l'établissement et de la mise en œuvre des documents d'urbanisme.

SOLLICITE une participation financière du Département du Bas-Rhin dans le cadre de son dispositif d'aide à la réalisation de document d'urbanisme.

AUTORISE M. le Maire à entreprendre toute les démarches nécessaires à l'attribution des subventions précitées.

Certifiée exécutoire,

Compte tenu de la publication et de la transmission au représentant de l'État,

SILTZHEIM, le 19 décembre 2016.

Pour extrait conforme, le 19 décembre 2016.

Le Maire,
Sébastien SCHMITT

